

Articles hors thème

La première génération de Saguenayens : provenance, apparentement, enracinement

The First Generation of the Saguenay Population: Origin, Kinship and Rootedness

La primera generación de Saguenayenses: Origen, grado de parentesco y arraigo

Raymond Roy, Gérard Bouchard et Manon Declos

Volume 17, numéro 1, printemps 1988
Politiques de population

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600632ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/600632ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)
1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, R., Bouchard, G. & Declos, M. (1988). La première génération de Saguenayens : provenance, apparentement, enracinement. *Cahiers québécois de démographie*, 17(1), 113–134. <https://doi.org/10.7202/600632ar>

Résumé de l'article

La population du Saguenay se caractérise par une forte prévalence ou incidence de quelques maladies génétiques rares ou inexistantes ailleurs. Traditionnellement, ce phénomène a été imputé au fait que cette population régionale se serait développée en vase clos, après la mise en place d'une poignée de familles fondatrices aux environs de 1840. Les reconstitutions auxquelles se sont livrés les auteurs ne corroborent pas cette représentation. Entre 1838 et 1911, la région a accueilli plus de 28 000 immigrants, soit un rapport moyen d'un immigrant pour trois naissances. Toute explication de l'homogénéité (relative au demeurant) du bassin génétique saguenayen doit donc tenir compte du nombre élevé des entrées sur une longue période, surtout lorsqu'on considère que ces immigrants provenaient très majoritairement d'une seule région et étaient regroupés en familles, elles-mêmes très apparentées.

La première génération de Saguenayens: provenance, apparemment, enracinement

Raymond ROY*, Gérard BOUCHARD* et Manon DECLOS**

1. INTRODUCTION

En matière de populations, les grands nombres sont le plus souvent signe de diversité sociale, culturelle et génétique. Les nations peuleuses ont tendance à être plus hétérogènes que les petites, les villes plus que les villages. Mais cette association peut faire illusion, car les territoires densément peuplés ont généralement bénéficié d'apports migratoires considérables, et c'est plutôt l'action de ce facteur, plus que les nombres eux-mêmes, qui est en définitive déterminante. Par ailleurs, le seul fait de l'immigration ne suffit pas, son impact sur les populations d'accueil dépendant du degré d'hétérogénéité des contingents d'immigrants et des modalités de leur éventuelle intégration (Gradie et Gauvreau, 1987). Ainsi, sur un continuum qui va de l'hétérogénéité à l'homogénéité (ces concepts renvoyant ici à la fréquence relative des gènes propres à une population), apparaissent à une extrémité les populations qui ont reçu un grand nombre d'immigrants d'origines variées et

* Centre interuniversitaire de recherches sur les populations (SOREP), Université du Québec à Chicoutimi.

** Statistique Canada, Division de la démographie, Ottawa.

Les travaux qui ont conduit à cet article n'auraient pu être réalisés sans l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines (Ottawa), du Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (Québec), de l'Université du Québec à Chicoutimi et de la Fondation de l'UQAC. Les auteurs remercient également Régis Thibeault, Mario Bourque et Michel Guérin, qui ont contribué à l'élaboration des données.

qui ont fait souche. À l'autre bout de la distribution, on retrouve les populations fermées, celles qui n'ont été touchées que par des courants d'émigration, et toutes les autres qui ont connu des mouvements migratoires tels que deux seulement des trois conditions nécessaires à la diversification (le nombre, la variété et l'enracinement des nouveaux venus) sont réunies. On a donc tort d'attribuer spontanément la responsabilité de l'homogénéité à l'isolement uniquement.

Une telle méprise a été commise à propos de la région du Saguenay, l'interprétation répandue par les historiens locaux voulant que cette population se soit renouvelée en vase clos, à partir d'un très petit nombre de familles immigrées de Charlevoix aux premières années du peuplement. Cette représentation simplificatrice, qui cherchait à fonder la thèse de la grande homogénéité de la population, résiste mal à l'analyse des données maintenant disponibles. En réalité, celles-ci suggèrent une dynamique démographique bien différente. Nous voulons montrer ici que, malgré le contexte d'éloignement dont elle a souffert, la région du Saguenay a entretenu d'importants échanges migratoires avec l'extérieur. Si ce brassage n'a pas eu un grand effet diversificateur, c'est que les trois conditions évoquées plus haut ne se sont pas réalisées pleinement.

En effet, malgré ses 280 000 habitants, la population actuelle du Saguenay se distingue par son homogénéité culturelle et - autant qu'on puisse voir - génétique. À plus de 95 % d'origine française et de tradition catholique, ses habitants partagent des traits géniques particuliers, attestés notamment par des prévalences et incidences élevées de quelques génopathies relativement rares ou inexistantes dans les autres populations (Bouchard et alii, 1984 et 1988). Un indice de cette homogénéité est présenté au tableau 1, où les régions québécoises sont classées suivant l'homogénéité de leur bassin patronymique, pour l'année 1983. On voit que dans la région des Îles-de-la-Madeleine, les quinze patronymes les plus répandus regroupent 42,4 % des effectifs. Cet indice diminue jusqu'à 2,2 % dans la région de Montréal. Le Saguenay occupe le troisième rang, juste derrière Charlevoix, avec un chiffre de 27,2 %, soit un score deux fois plus élevé que celui de la Côte-Nord et trois fois supérieur à celui de la Mauricie. Nous avons fait le même calcul à l'aide des données nominatives du recensement de 1852 et, à ce moment, les quinze patronymes les plus fréquents au Saguenay (ce sont presque les mêmes qu'en 1983) rassemblaient 49 % de la population totale. Il s'est donc produit une certaine diversification depuis le milieu du XIXe siècle, mais on retiendra que, compte tenu des effectifs impliqués, le score enregistré en 1983 peut être considéré comme

Tableau 1

Somme des fréquences relatives des quinze patronymes les plus fréquents, par région et pour l'ensemble de la province de Québec, en 1983

Région	Fréquence relative (en %)
Îles-de-la-Madeleine	42,4
Charlevoix	36,7
Saguenay	27,2
Bas-St-Laurent	24,4
Beauce	19,1
Côte-Nord	13,6
Gaspésie	12,7
Québec	10,2
Bois-Francs	9,2
Mauricie	8,8
Abitibi	8,2
Cantons de l'Est	7,9
Laurentides	7,7
Montréal	2,2
Province de Québec	5,6

Source : Bouchard et alif, 1984.

élevé (sur ce sujet, voir aussi Bouchard et alii, 1985, et Bouchard, Morissette et Kouladjian, 1987).

2. L'IMMIGRATION AU XIX^e SIÈCLE

En 1852, un peu plus de 10 ans après son ouverture à la colonisation, la région comptait 5 200 habitants, dont la très grande majorité (80 %) était constituée d'immigrants. Cette seule observation permet de rejeter l'hypothèse des quelques dizaines de familles fondatrices. Entre 1852 et 1861, les effectifs doublent, puis augmentent encore de 70 % de 1861 à 1871. Une telle croissance implique des entrées très nombreuses. Des travaux récents menés à l'aide du fichier de population de SOREP (fichier-réseau BALSAC) ont fourni des mesures précises du mouvement d'immigration entre le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e. Comme le montre le tableau 2, c'est plus de 28 000 immigrants que l'on compte entre 1838 et 1911. On remarque en outre que chaque décennie est largement représentée; en nombres absolus, les effectifs d'immigrants continuent même de croître jusqu'en 1911. Ceci infirme définitivement l'idée d'un mouvement d'immigration ponctuel suivi d'un développement autonome par la suite.

Pour souligner l'importance du phénomène, le tableau 2 donne également le rapport entre le nombre des migrants et la somme des facteurs de croissance (immigrants plus naissances). Ce rapport diminue avec le temps, mais il se stabilise au cours des trois dernières décennies (1882-1911) à un palier assez élevé, où l'on compte un immigrant pour cinq nouveaux arrivants (que l'arrivée soit celle d'un immigrant ou d'un nouveau-né). En regard, il est utile de rappeler qu'en Nouvelle-France, entre 1700 et 1760, on comptait à peine un immigrant pour 13 ou 14 naissances (Charbonneau, 1988). Ce repère comparatif fait ressortir la vigueur de la composante «immigration» dans la croissance démographique saguenayenne.

Les données du tableau 2 permettent de considérer un premier point comme acquis : l'homogénéité de la population saguenayenne n'est pas à imputer à de faibles effectifs d'immigrants au XIX^e siècle. Au contraire, les effectifs en cause auraient dû favoriser la différenciation. En effet, 28 000 personnes, c'est à peu près le nombre total d'immigrants français pendant les 150 années de la Nouvelle-France (Boleda, 1984).

Tableau 2

Évolution de la part de l'immigration comme facteur
d'accroissement de la population totale

Période	Nombre d'immigrants (1)	Nombre de naissances (2)	Poids (en %) de l'immigration ^a (3)
1838-1851	4 285	2 111	67,0
1852-1861	2 957	3 794	43,8
1862-1871	3 761	7 488	33,3
1872-1881	3 530	10 313	25,5
1882-1891	3 095	13 109	19,1
1892-1901	4 569	16 983	21,2
1902-1911	6 459	24 895	20,6
Ensemble	28 656	78 693	26,7

Sources : Gauvreau (1987) pour la colonne (1) et Pouyez et alii (1983) pour la colonne (2).

- a. Le poids de l'immigration est obtenu en rapportant les chiffres de la colonne (1) à ceux obtenus en sommant les chiffres correspondants des colonnes (1) et (2).

Il faut donc chercher ailleurs les facteurs d'homogénéisation, en particulier dans les lieux d'origine et dans les relations de parenté entre les premiers immigrants.

3. LIEUX DE PROVENANCE ET D'ÉTABLISSEMENT

Sur le plan de la provenance d'abord, nos résultats confirment en gros ce qui a déjà été présenté ailleurs (notamment par Bouchard et alii, 1984). Les chefs de ménage sagueyais recensés en 1852 ont déclaré être nés dans la région de Charlevoix dans une proportion de 82,8 % (606 sur 732). Lorsque l'on regroupe dans cette même source les individus âgés de 15 ans et plus, cette fraction s'élève à 83,8 %. Le chiffre augmente encore si l'on considère l'ensemble de la population,

puis que les familles originaires de Charlevoix comptent plus d'enfants que les autres. Nous pensons que cette surreprésentation des habitants de Charlevoix est moins la conséquence d'une fécondité plus élevée que d'une dynamique migratoire très largement appuyée sur les solidarités familiales, qui favorisait l'enracinement des apparentés.

Ce phénomène est en quelque sorte validé par une autre observation, portant cette fois sur l'ensemble des conjoints qui sont apparus dans les registres paroissiaux avant 1853. À l'aide des recueils généalogiques disponibles pour l'Est du Québec, nous avons retrouvé les lieux de mariage des parents de ces conjoints, ces lieux étant assimilés pour l'occasion aux paroisses d'origine. Or, ces conjoints qui souvent ne sont pas venus au Saguenay (ils peuvent n'apparaître dans les registres qu'à titre de parents d'un enfant à son mariage dans la région) proviennent de l'une ou l'autre des paroisses de Charlevoix dans une proportion de 60 % seulement (1 166 sur 1 948).

Ce chiffre, ou plus précisément l'écart qui le sépare du précédent, résulte de deux facteurs qui ne sont pas indépendants l'un de l'autre : le type de migration et l'enracinement. Pour les habitants de Charlevoix, le Saguenay représentait une sorte d'extension de leur territoire, qu'ils venaient occuper un peu comme ils l'auraient fait dans Charlevoix même, pour les nouvelles paroisses du plateau ou du piedmont (St-Urbain, Sainte-Agnès, etc.). Ils migraient en familles et probablement aussi en entretenant avec leur lieu d'origine des liens assez étroits. On sait par exemple qu'en de nombreuses occasions, les vieilles paroisses de Charlevoix sont venues en aide à « leurs gens » partis coloniser le Saguenay. C'était moins souvent le cas pour les autres, qui ont quitté des régions plus lointaines, pour qui le déplacement était plus souvent le fait de décisions individuelles et de célibataires, et qui se retrouvaient minoritaires dans la région d'accueil. Moins étroitement intégrés, ils ne bénéficiaient pas des mêmes appuis et leur séjour était dans plusieurs cas assez bref. Les sources de l'état civil saisissent assez bien ces mouvements, tandis que le recensement témoigne davantage de la population qui a fait souche.

Un autre signe du caractère plus familial de l'immigration en provenance de Charlevoix apparaît dans la distribution par sexe de la population de 15 ans et plus au recensement de 1852. On observe dans ces classes d'âge un rapport assez équilibré entre hommes et femmes (51,7 % contre 48,3 %). Cependant, les immigrants venus d'autres régions accusent une surmasculinité assez marquée, puisqu'on y dénombre 62 hommes pour 38 femmes. Ce trait découle encore une fois de deux modèles migratoires

différents, qui ont pu être caractérisés dans le cadre d'une enquête complémentaire à celle-ci (Gauvreau et Bourque, 1988). Étudiant l'immigration au Saguenay entre 1838 et 1911, ces chercheurs ont pu montrer un contraste très net entre les conjoints venus de Charlevoix et ceux venus d'autres régions du Québec. Ainsi, la proportion des immigrants isolés était de 6 % parmi les premiers et de 33 % parmi les seconds. De même, la taille moyenne du groupe familial migrant était respectivement de 6,8 et 3,3 individus.

Sous ce rapport, il est utile de noter au passage à quel point l'immigration au Saguenay différait de l'immigration dans la vallée du Saint-Laurent au XVII^e siècle. En effet, d'après les données publiées par l'équipe du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (Charbonneau et alii, 1987 : chapitre III), la plupart des immigrants français sont venus individuellement (8 sur 10 pour les pionniers, 7 sur 10 pour les pionnières).

On s'est demandé encore dans quelle proportion chacune des paroisses de Charlevoix avait contribué à la mise en place du peuplement saguenayen. Nous disposons pour en juger d'une distribution, à l'échelle locale, de la population de Charlevoix en 1844 et de la répartition des lieux de mariage des conjoints mentionnés dans les registres du Saguenay avant 1853 (tableau 3 et carte de Charlevoix).

On voit que les deux séries diffèrent. La plus grosse paroisse de Charlevoix à l'époque, la Malbaie, compte pour environ le quart de la population de cette région mais fournit plus de 40 % des fondateurs saguenayens. Par contre, Baie-St-Paul et les Éboulements fournissent tout juste leur part. Ce sont donc les paroisses de plus petite taille qui se trouvent sous-représentées. Dans ce dernier cas, les nombres de pionniers sont inférieurs à ceux qu'aurait amenés une immigration aléatoire. Dans l'ensemble, on retrouve une situation assez semblable en 1861, la paroisse de la Malbaie étant encore une fois surreprésentée par rapport à sa taille, au détriment de petites paroisses comme Saint-Hilarion, Saint-Irénée, Saint-Fidèle et Petite-Rivière-Saint-François. Sur le plan de la provenance donc, et en les considérant dans leur ensemble, il ressort que les immigrants saguenayens originaires de Charlevoix sont moins diversifiés que leur population d'origine : les trois localités principales, qui représentent 68 % de la population de base, fournissent 83 % des fondateurs.

Tableau 3
État du peuplement dans Charlevoix en 1844 et lieux de mariage (ou d'origine) des fondateurs saguenayens^a

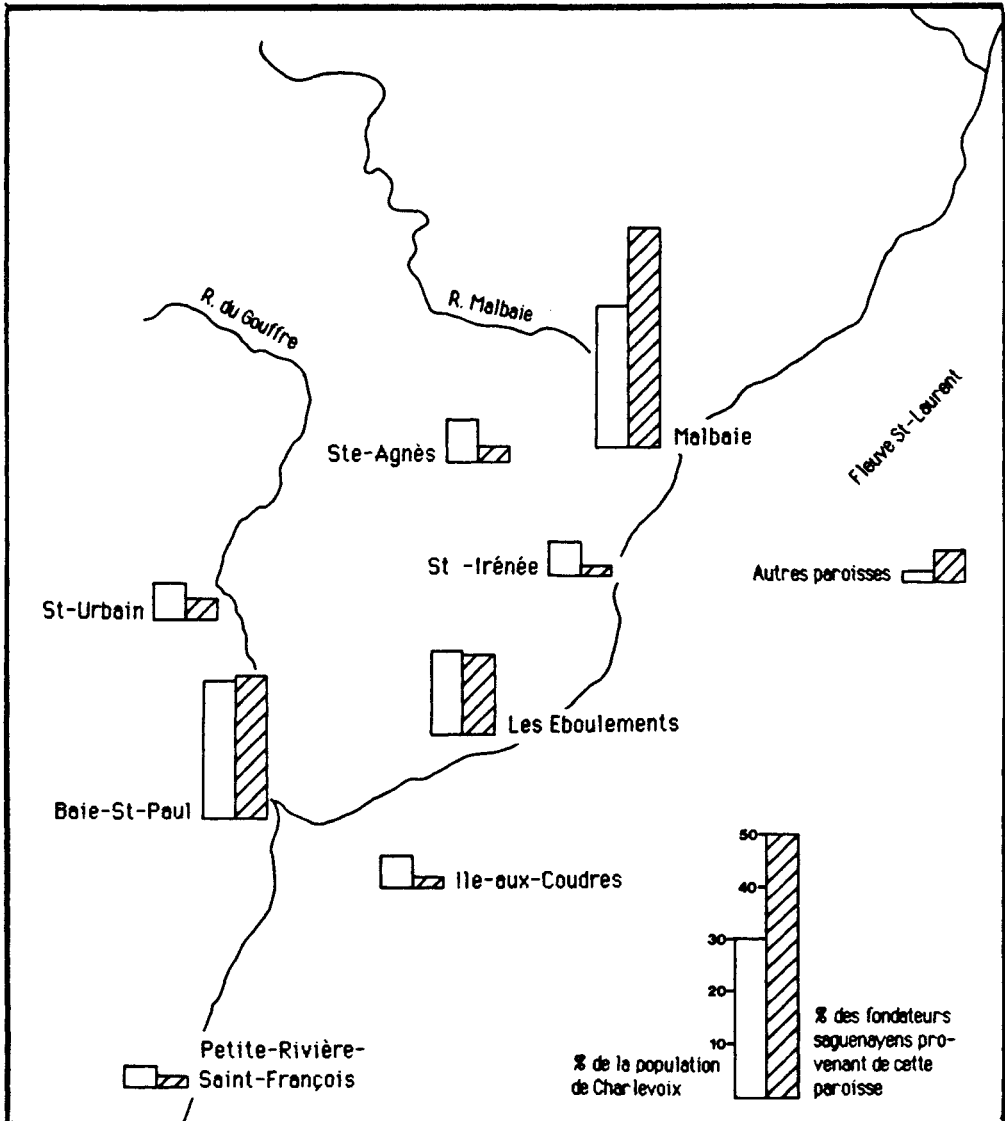
Paroisses	Population en 1844 (en % du total)	Lieu de mariage des fondateurs saguenayens (en % du total)
Malbaie	26,4	41,2
Baie-St-Paul	25,8	26,8
Les Éboulements	15,6	14,8
Ste-Agnès	7,9	2,7
St-Urbain	6,4	3,7
St-Irénée	6,2	1,4
Ile-aux-Coudres	5,9	1,7
Petite-Rivière- Saint-François	3,9	1,9
Autres	1,9	5,8
Ensemble	100,0 (N = 11 767)	100,0 (N = 1 948)

Sources : Recensement du Bas-Canada (1844) et Talbot (sans date).

a. Couples apparaissant dans l'état civil saguenayen avant 1853.

Carte 1

État du peuplement dans Charlevoix en 1844 et lieu de mariage (ou d'origine) des fondateurs saguenayens^a



a. Couples apparaissant dans l'état civil saguenayen avant 1853.

Une dernière observation sur ce sujet concerne la répartition des familles sur le territoire saguenayen lui-même. Le tableau 4 montre que les fondateurs originaires de Baie-St-Paul ont eu tendance, plus que les autres, à se regrouper en un même lieu, en l'occurrence La Baie. Cela vaut aussi, dans une moindre mesure cependant, pour ceux qui provenaient des plus petites agglomérations (regroupées dans la colonne «Autres»).

Tableau 4

Distribution des pionniers saguenayens suivant leur lieu de provenance et celui de leur première résidence au Saguenay (immigrants originaires de Charlevoix seulement)^a

Lieu de la première résidence au Saguenay	Paroisse d'origine				Ensemble
	Malbaie	Baie-St-Paul	Éboulements	Autres	
Chicoutimi	36,2	11,5	38,7	19,5	27,1
La Baie (des Hahas)	46,9	73,2	44,5	66,0	56,9
Autres	16,9	15,3	16,8	14,5	16,0
Ensemble	100,0 (N=480)	100,0 (N=313)	100,0 (N=173)	100,0 (N=200)	100,0 (N=1166)

Source : Talbot (sans date).

a. Couples apparaissant dans l'état civil saguenayen avant 1853.

4. LES RELATIONS DE PARENTÉ

Divers indices suggèrent qu'un grand nombre de pionniers ou fondateurs¹ de la population saguenayenne se rattachent aux mêmes souches ancestrales. Ces indices sont : a) le caractère familial de l'immigration; b) la surreprésentation des éléments de Charlevoix (de même que, à l'intérieur de cette région, la place prépondérante qu'occupent les trois agglomérations les plus peuplées); et c) la concentration des patronymes (voir ci-dessus, tableau 1).

À l'aide des recueils généalogiques disponibles, nous avons tenté de vérifier cette hypothèse. La méthode utilisée supposait une identification parfaite des conjoints impliqués. Fort heureusement, les 980 couples mariés à l'extérieur du Saguenay mais apparaissant dans les registres saguenayens avant 1853 satisfont presque tous à cette condition. Six couples seulement ont dû être écartés pour cette raison, ce qui nous a permis de travailler ici sur une population de 1 948 personnes. Parmi celles-ci, 206 seulement portaient des patronymes n'apparaissant qu'une fois dans la région pendant cette période. Les 1 742 autres ont été soumises à une recherche dont le résultat est illustré à la figure 1. Celle-ci reproduit la grille de relevé mise au point pour faire ressortir l'apparementement.

Pour bien interpréter les mesures présentées, il est important de préciser le fonctionnement de cet instrument. Nous avons utilisé une grille par nom de famille. Celle qui est donnée ici en exemple concerne les DUFOUR. La recherche des liens de parenté est circonscrite à trois générations ascendantes, sans compter celle du fondateur saguenayen. Pour l'ensemble d'un patronyme donné, cette profondeur généalogique est délimitée à partir du fondateur appartenant à la génération la plus récente. Ainsi, et comme il arrive parfois, si le père ou un parent de ce fondateur était également un immigrant au Saguenay avant 1853, son ascendance est reconstruite sur deux générations seulement (voir dans la première colonne le cas de JOSETTE). Pour le reste, les traits verticaux en caractères gras délimitent les souches ancestrales, chacune reliée à un ancêtre spécifique. Au sein de chaque souche, les colonnes renferment des lignées ascendantes à partir de fondateurs

1. Nous employons ici le concept de fondateurs au sens à la fois démographique et génétique : ceux et celles qui sont à l'origine d'une population et qui ont fourni les premiers éléments de son «pool» génique.

Figure 1

Grille de relevé des relations de parenté entre les fondateurs saguenayens
avant 1853. Exemple du patronyme DUFOUR

Géné- ration	Souche 1				Souche 2				Souche 3		
4	Gabriel (1742) (1756) <u>St-Jean</u>	Gabriel (1742) (1756) <u>St-Jean</u>	Gabriel (1742) (1756) <u>St-Jean</u>	Gabriel (1742) (1756) <u>St-Jean</u>	Bonaventure (1734) <u>Petite- Rivière</u>	Bonaventure (1734) <u>Petite- Rivière</u>	Bonaventure (1734) <u>Petite- Rivière</u>	Bonaventure (1734) <u>Petite- Rivière</u>	Joseph (1750) <u>Baie-St-Paul</u>	Joseph (1750) <u>Baie-St-Paul</u>	Joseph (1750) <u>Baie-St-Paul</u>
3	Pierre (1792) <u>Isle-aux- Coudres</u>	Jean- François (1766) <u>Baie- St-Paul</u>	Jean- François (1766) <u>Baie- St-Paul</u>	Jean- François (1766) <u>Baie- St-Paul</u>	Augustin (1772) <u>Petite- Rivière</u>	Augustin (1772) <u>Petite- Rivière</u>	Jean- Baptiste (1768) <u>Baie- St-Paul</u>	Jean- Baptiste (1768) <u>Baie- St-Paul</u>	Germain (1776) <u>Malbaie</u>	Germain (1776) <u>Malbaie</u>	Germain (1776) <u>Malbaie</u>
2	JOSETTE (1820) <u>Isle-aux- Coudres</u>	Joseph (1805) <u>Éboul.</u>	LOUIS (1802) <u>Malbaie</u>	François (1803) <u>Malbaie</u>	Moïse (1811) <u>Malbaie</u>	Clément (1800) <u>Baie-St- Paul</u>	Joseph (1814) <u>Baie-St- Paul</u>	SILVIE (1800) <u>Petite- Rivière</u>	CHARLES (1811) <u>Malbaie</u>	Joseph (1803) <u>St-Roch-de- l'Achigan</u>	Pierre (1817) <u>Québec</u>
1		MERENCE (1824) <u>Malbaie</u>	CHARLES (1830) <u>Malbaie</u>	LUCE (1826) <u>Malbaie</u>	CATHERINE (1840) <u>Malbaie</u>	MARCELLINE (1840) <u>Éboul.</u>	MARTHE (1843) <u>Baie-St- Paul</u>		ALEXANDRIENNE (1841) <u>Malbaie</u>	CYRILLE (1829) <u>Malbaie</u>	DOMITILDE (1843) <u>Malbaie</u>
		AUGUSTIN (1849) <u>Malbaie</u>	JEAN (1841) <u>Malbaie</u>	ALEXIS (1835) <u>Malbaie</u>					MARIE (1837) <u>Malbaie</u>	ALEXANDRIENNE (1823) <u>Malbaie</u>	
									HYPOLITE (1843) <u>Malbaie</u>	FLORE (1836) <u>Malbaie</u>	
									CHARLES (1843) <u>Malbaie</u>	GENEVIEVE (1825) <u>Malbaie</u>	
									MARGUERITE (1832) <u>Malbaie</u>		

Note : En souligné : le lieu du mariage; entre parenthèses : l'année du mariage; en majuscules : le prénom des fondateurs saguenayens.

saguenayens. À l'horizontale, les lignes découpent les générations. La génération 1 peut comprendre deux fondateurs ou plus s'il s'agit de frères et de soeurs. Les prénoms écrits en majuscules, à quelque génération qu'ils se trouvent, désignent des pionniers ou fondateurs saguenayens, par opposition à leurs ascendants.

Ainsi, MERENCE et AUGUSTIN (2e colonne, génération 1) sont deux frères mariés à la Malbaie, respectivement en 1824 et en 1849; ils sont fils de Joseph et petits-fils de Jean-François. Par cet ancêtre, ils sont cousins de CHARLES, JEAN, et ALEXIS. Par Gabriel (génération 4), ils sont également petits-neveux de JOSETTE. On voit également que si, par exemple, un fils de LUCE avait immigré au Saguenay, c'est par rapport à lui que les générations auraient été comptées; LUCE se serait retrouvée à la génération 2, JOSETTE à la 3, etc.

À l'aide de ces conventions, il est aisé d'identifier et de quantifier les filiations. Ainsi dans la souche 3, Joseph est à l'origine de 11 fondateurs DUFOUR. Et pour l'ensemble du patronyme, 23 fondateurs se répartissent entre 11 lignes ascendantes, lesquelles sont regroupées en 3 souches-ancêtres, le tout impliquant 4 générations. Ceci dit, il faut noter que la reconstitution suit la filière paternelle seulement, et qu'on ne saisit donc ici qu'une partie de l'apparentement. Outre que ce genre d'enquête généalogique est particulièrement onéreux, le travail du côté des femmes était rendu moins utile du fait que, dans la société rurale québécoise du XIXe siècle, il semble que l'épouse obéissait dans une large mesure à la mobilité de sa belle-famille pour tout ce qui concernait la sociabilité en général et la parenté en particulier². On s'attendrait donc à ce que l'apparentement du côté des femmes soit moins prononcé que du côté des hommes.

Par ailleurs, rappelons que les liens de parenté ne peuvent être décelés que si l'acte de mariage du couple fondateur est retrouvé dans les recueils généalogiques extra-saguenayens. Sur ce plan, la performance atteinte est assez bonne, puisque nous avons pu retracer l'événement pour 74 % des individus étudiés. Le résidu pèse quand même assez lourd et surestime le nombre des isolés. Pour ces deux raisons, la mesure de l'apparentement présentée ici doit être tenue pour minimale.

2. Au Saguenay, par exemple, la tradition favorisait ce transfert d'alliances, le nouveau couple élisant son premier domicile dans la majorité des cas à proximité des parents du conjoint, sinon dans la même maison (voir à ce sujet Bouchard et Larouche, 1987).

Au total (voir tableau 5), les 1 948 fondateurs forment 1 362 unités familiales (générations 1 et 2); ils se rattachent à 1 013 ancêtres de génération 3 et 807 de génération 4, ce qui correspond au troisième degré de parenté. Le nombre des isolés (ceux pour lesquels aucun lien de parenté n'a pu être décelé) s'élève à 539 personnes, soit 27,7 % de la population de départ. Pour faire ressortir plus nettement la réduction opérée par l'apparentement, excluons les isolés : nous observons alors 1 409 individus se regroupant successivement en 823, 474 et 268 groupes de parenté.

On peut tirer de là une mesure corrigée qui tient compte des lacunes documentaires. En effet, les recueils généalogiques disponibles ne recouvrent pas tout le Québec et ils ne sont pas exempts d'erreurs. Ce facteur explique en partie le fait que, pour 129 individus fondateurs portant un patronyme qui apparaît plus d'une fois dans la population, il a été impossible de retrouver l'acte de mariage hors du Saguenay. Si on applique à ces individus le taux d'apparentement observé chez les autres, nos 1 948 fondateurs se rattachent alors à 553 souches distinctes, au lieu de 807, et la fraction des isolés passe de 28 % à 15 % (tableau 5).

Que l'on retienne l'une ou l'autre de ces deux estimations, la réduction paraît très substantielle. Ainsi, un travail analogue fait à partir des fondateurs de la Nouvelle-France par les démographes de l'Université de Montréal a donné des résultats très différents. En gros, la minorité que constitue ici la proportion des non-apparentés (même en prenant le chiffre maximal) semble correspondre là au pourcentage des apparentés (Guillemette et Légaré, 1987). Parmi les 14 400 Français venus en Nouvelle-France au XVIIe siècle, l'étude a pris pour cible les 5 000 individus qui ont fondé une famille et qui constituent le premier noyau fondateur de la population canadienne-française. Il faut signaler toutefois que la mesure d'apparentement obtenue n'est pas directement comparable à la nôtre, du fait que la recherche des liens de parenté n'a pas été confinée à une aire généalogique donnée, comme c'est le cas ici.

Tableau 5
Mesures de l'apparementement entre les fondateurs saguenayens (1838-1852)

	Fondateurs ^a (génération 1)	Unités familiales (génération 2)	Souches paternelles distinctes	
			2e degré (génération 3)	3e degré (génération 4)
Estimation minimale ^b	1 948	1 362	1 013	807
Estimation maximale ^c	1 948	1 233	805	553
Apparentés seulement (estimation minimale)	1 409	823	474	268

Sources : Répertoires de mariages et recueils généalogiques disponibles pour les diverses régions du Québec.

- a. Pour les définitions, voir les commentaires relatifs à la figure 1.
- b. Les individus dont on n'a pas retrouvé le mariage sont considérés comme non apparentés.
- c. Les individus dont on n'a pas retrouvé le mariage sont considérés comme apparentés dans la même proportion que les cas connus.

5. L'ENRACINEMENT

On soupçonne déjà dans quel sens va jouer cette variable que l'on a évoquée à l'occasion du traitement des données relatives à la provenance. Nous avons en effet constaté que les fondateurs saguenayens (définis en référence à la période 1838-1852) provenaient de Charlevoix dans une proportion de 60 % seulement, alors que chez les recensés de 1852, ce chiffre dépassait 80 %. Ceci suggérerait l'idée que ces immigrants s'étaient mieux intégrés et enracinés que les autres. La question est posée ici directement, et on a choisi pour y répondre d'observer la descendance utile (ou nombre d'enfants mariés) de tous les couples formés au Saguenay avant 1852. Ces conjoints sont donc les enfants des fondateurs étudiés plus haut³.

Les tableaux 6 et 7 résument nos résultats. Entre 1838 et 1852, les registres saguenayens comptent 392 mariages, dont on peut suivre la destinée. L'examen de ces biographies familiales nous a d'abord permis d'identifier 134 cas d'émigration, pour une proportion de 34 %. Or, l'examen de la variable provenance illustre très clairement le phénomène anticipé : les conjoints masculins qui proviennent de Charlevoix émigrent dans une proportion de 24 % seulement contre 57 % pour les autres. Un écart semblable apparaît du côté des femmes, soit 30 % contre 59 % (tableau 6).

Ainsi, il va de soi que la descendance des hommes et femmes de Charlevoix sera relativement beaucoup plus forte que celle des autres, mais il y a plus. À l'intérieur même des familles sédentaires (la sédentarité étant ici définie par référence à l'échelle régionale), le groupe majoritaire jouit d'une descendance utile plus forte. Dans l'ensemble des fiches de famille ouvertes pendant la période, on compte en moyenne 4,6 mariages d'enfants. Or, l'écart entre les descendants de Charlevoix et ceux des autres régions s'établit ici approximativement à un enfant (tableau 7). Les travaux en cours suggèrent que la différence est imputable à la fois à un âge au mariage plus précoce dans le premier groupe et au fait que, dans le deuxième groupe, les couples sont plus enclins à émigrer, même si leurs parents, eux, demeurent sur place.

3. Rappelons que ces fondateurs étaient définis comme des individus mariés à l'extérieur du Saguenay et apparaissant comme parents dans les registres saguenayens avant 1853. Certains de ces fondateurs ont effectivement immigré au Saguenay, d'autres non. Ces derniers apparaissent alors uniquement comme parents au mariage d'un fils ou d'une fille.

Tableau 6

Statut migratoire des couples, suivant la région de provenance et le sexe du conjoint.
(Mariages célébrés au Saguenay entre 1838 et 1852)

Statut migratoire	Provenance ^a								
	Hommes			Femmes			Hommes et femmes		
	Charlevoix	Autres régions	Ensemble	Charlevoix	Autres régions	Ensemble	Charlevoix	Autres régions	Ensemble
Émigrants ^b	24,0	56,9	34,4	30,1	58,9	34,3	27,4	57,5	34,3
Sédentaires	76,0	43,1	65,6	69,9	41,1	65,7	72,6	42,5	65,7
Ensemble	100,0 (N=267)	100,0 (N=123)	100,0 (N=390)	100,0 (N=332)	100,0 (N=56)	100,0 (N=388)	100,0 (N=599)	100,0 (N=179)	100,0 (N=778)

Source : Fichier-réseau BALSAC de SOREP.

- a. On ignore la provenance de deux hommes sédentaires et de quatre femmes (une émigrante, trois sédentaires), tous exclus du tableau.
- b. La catégorie «émigrants» est assez hétéroclite; elle regroupe des couples nouvellement formés, sans enfants, et de vieilles familles avec plusieurs enfants.

Tableau 7

Nombre moyen d'enfants mariés dans les familles sédentaires (régionalement), suivant le sexe et la provenance des conjoints. (Parents mariés au Saguenay entre 1838 et 1852)

Sexe	Région de provenance		
	Charlevoix	Autres régions	Ensemble
Hommes ^a	4,8	3,9	4,6
Femmes ^b	4,7	3,7	4,6

Source : Fichier-réseau BALSAC de SOREP.

- a. Conjoints : N = 256/258 (2 cas de provenance inconnue); mariages d'enfants : 1 178.
 b. Conjointes : N = 255/258 (3 cas de provenance inconnue); mariages d'enfants : 1 181.

6. CONCLUSION

La population du Saguenay se caractérise par de forts éléments d'homogénéité, sur le plan socio-culturel aussi bien que génétique. Dans la présente étude, nous avons tenté de mettre en évidence certains comportements démographiques qui peuvent rendre compte de ce trait. Notamment, nous avons pris à témoin les caractéristiques et les comportements des familles qui ont participé aux premières étapes du peuplement. On a vu que les entrées d'immigrants avaient été relativement nombreuses; mais la diversification que ce phénomène aurait pu entraîner ne s'est sans doute pas produite. C'est que, dans une large mesure, les immigrants provenaient d'une seule région, elle-même très homogène, et qu'ils étaient fortement apparentés. Quant à ceux qui - en nombre non négligeable - provenaient d'autres régions, plus hétérogènes, ils ont quitté le Saguenay plus souvent que les premiers, et leurs descendants aussi. Très rapidement, le noyau principal de fondateurs, déjà très lourd, a pu ainsi accroître son poids numérique et, peut-on soupçonner, alimenter le bassin génétique d'une manière prépondérante et durable. À l'effet fondateur en provenance de Charlevoix, s'ajouterait ainsi une sorte d'effet multiplicateur : en vertu

même de l'avance prise par les premiers immigrants de la région-mère, ces derniers ont bénéficié de conditions économiques et sociales qui leur ont permis de se reproduire plus vite que les autres.

D'autres recherches menées sur les groupes ultérieurs d'immigrants confirment ces tendances, sauf qu'avec le temps, la fraction des apports en provenance de Charlevoix diminue, de même que le taux d'apparement. Dans la suite de cette recherche, nous nous engagerons dans une étude plus approfondie des descendance et des alliances matrimoniales entre natifs et migrants, ceci afin de vérifier l'hypothèse voulant qu'au début du XXe siècle, l'industrialisation et l'urbanisation aient bouleversé la dynamique migratoire, permettant aux facteurs de différenciation de s'exprimer davantage. Ces travaux sont tous orientés vers une meilleure connaissance de la composition actuelle du «pool» génique saguenayen et de son évolution depuis le milieu du XIXe siècle⁴.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOLEDA, Mario, 1984. «Les migrations au Canada sous le régime français (1608-1760)». Cahiers québécois de démographie, 13, 1, 23-40.
- BOUCHARD, Gérard et alii, 1984. «Étude démographique et généalogique de deux maladies héréditaires au Saguenay». Cahiers québécois de démographie, 13, 1, 117-137.
- BOUCHARD, Gérard et alii, 1985. «La distribution des patronymes au Québec : témoins des dynamiques de population». Anthropologie et Sociétés, 9, 3, 197-218.
- BOUCHARD, Gérard et alii, 1988. «Genealogical database, population studies and genetic epidemiology in North-East Quebec». Texte soumis pour publication.

4. Sur ce sujet, voir les hypothèses présentées par Bouchard et alii (1988).

- BOUCHARD, Gérard et Jeannette LAROUCHE, 1987. «Paramètres sociaux de la reproduction familiale au Saguenay (1842-1911)». Sociologie et Sociétés, XIX, 1, 133-144.
- BOUCHARD, Gérard, Jean MORISSETTE et Kevork KOULADJIAN, 1987. «La statistique agrégée des patronymes du Saguenay et de Charlevoix comme indicateurs de la structure de la population aux XIXe et XXe siècles». Cahiers québécois de démographie, 16, 1, 67-98.
- CHARBONNEAU, Hubert, 1988. «Commentaire». In De la dynamique de la population à l'épidémiologie génétique (sous la direction de Gérard Bouchard), Chicoutimi, SOREP, 31-32.
- CHARBONNEAU, Hubert et alii, 1987. Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVIIIe siècle. Paris, Institut national d'études démographiques, Travaux et Documents, Cahier no 118, 232 pages.
- GAUVREAU, Danielle, 1987. «Le peuplement du Saguenay au 19e siècle : mesure et caractéristiques du mouvement d'immigration jusqu'en 1911». Communication présentée au congrès de la Société historique du Canada, Hamilton.
- GAUVREAU, Danielle et Mario BOURQUE, 1988. «Mouvements migratoires et familles : le peuplement du Saguenay avant 1911». Texte soumis pour publication.
- GRADIE, Margaret I. and Danielle GAUVREAU, 1987. «Migration and Hereditary Disease in the Saguenay Population of Eastern Québec». International Migration Review, 21, 3, 592-608.
- GUILLEMETTE, André et Jacques LÉGARE, 1987. «Immigration et parenté en Nouvelle-France au 17e siècle». Communication au congrès de la Social Science Association, Nouvelle-Orléans.
- POUYEZ, Christian et alii, 1983. Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI-XXe siècles. Québec, Presses de l'Université du Québec, 386 pages.
- TALBOT, Éloi-Gérard, sans date. Généalogie Charlevoix-Saguenay. Château-Richer, Québec, 6 volumes.

RÉSUMÉ - SUMMARY - RESUMEN

ROY Raymond, BOUCHARD Gérard et DECLOS Manon - LA PREMIÈRE GÉNÉRATION DE SAGUENAYENS : PROVENANCE, APPARENTEMENT, ENRACINEMENT

La population du Saguenay se caractérise par une forte prévalence ou incidence de quelques maladies génétiques rares ou inexistantes ailleurs. Traditionnellement, ce phénomène a été imputé au fait que cette population régionale se serait développée en vase clos, après la mise en place d'une poignée de familles fondatrices aux environs de 1840. Les reconstitutions auxquelles se sont livrés les auteurs ne corroborent pas cette représentation. Entre 1838 et 1911, la région a accueilli plus de 28 000 immigrants, soit un rapport moyen d'un immigrant pour trois naissances. Toute explication de l'homogénéité (relative au demeurant) du bassin génétique saguenayen doit donc tenir compte du nombre élevé des entrées sur une longue période, surtout lorsqu'on considère que ces immigrants provenaient très majoritairement d'une seule région et étaient regroupés en familles, elles-mêmes très apparentées.

ROY Raymond, BOUCHARD Gérard and DECLOS Manon - THE FIRST GENERATION OF THE SAGUENAY POPULATION: ORIGIN, KINSHIP AND ROOTEDNESS

The population of the Saguenay region in Quebec is well known for its high prevalence or incidence of some genetic disorders that are rare or do not exist elsewhere. Traditionally, this phenomenon has been blamed on the isolation in which the population has developed since the first settlements in 1838-1840. It is widely assumed that a few family founders are the ancestors of most of the current population. Our investigations have brought about conclusions that do not support this view. Actually, between 1838 and 1911, more than 28 000 immigrants (representing one third of the number of births) settled in Saguenay, a major fact that has to be taken into account if one sets out to explain the genetic structure of this population, particularly if one considers that most of these immigrants came from the same region and were grouped in kin-related families.

ROY Raymond, BOUCHARD Gérard y DECLOS Manon - LA PRIMERA
GENERACIÓN DE SAGUENAYENSES: ORIGEN, GRADO DE PARENTESCO Y
ARRAIGO

La población del Saguenay se caracteriza por una fuerte prevalencia o incidencia de algunas enfermedades genéticas raras o inexistentes en otros lugares. Tradicionalmente este fenómeno ha sido imputado al hecho que dicha población regional se hubiera desarrollado en un ambiente cerrado, después del establecimiento de un grupo de familias fundadoras alrededor de 1840. Las reconstituciones a las cuales se han librado los autores no han probado esta representación. Entre 1838 y 1911 la región ha acogido más de 28 000 inmigrantes, o sea un promedio de un inmigrante por cada 3 nacimientos. Toda explicación de homogenidad de la cuenca genética del Saguenay debe entonces tener en cuenta el número elevado de entradas sobre un largo período, sobre todo cuando se considera que estos inmigrantes provenían en su gran mayoría de una sola región y que estaban agrupados en familias, ellas mismas muy emparentadas.